

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 12 décembre 2023

Date de convocation : 6 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, Président.

Présents : Christophe HOGARD - Bénédicte GARDIN - Odile PINEAU - Sabine LOIZEAU - Marie-Annick MENANTEAU - Marie-Thérèse ABINAL - Florence DE CHABOT - Alain CHENOIR - Valérie VERDON - Françoise PINEAU -- Christelle BOURMAULT - Marie-Françoise RAUTURIER

Excusés/Pouvoirs :

Magali LOISEAU donne pouvoir à Christophe HOGARD

Jean-Louis LAUNAY donne pouvoir à Valérie VERDON

Angélique RICHARD donne pouvoir à Odile PINEAU

Amélie PASQUIER donne pouvoir à Bénédicte GARDIN

Laydie PASQUIER donne pouvoir à Marie-Françoise RAUTURIER

Christophe VILLENEUVE donne pouvoir à Sabine LOIZEAU

Franck GAUTHIER - Alexandra BEAUNE - Elodie BRANGER - Marie VILLENEUVE - Jean-Michel LUMEAU

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 12

Nombre d'administrateurs votants : 18

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

- **16 - MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME CIBLE DU CIAS** - Rapporteur : Odile PINEAU

Afin de mettre en adéquation les promotions et avancements de grade des agents avec les besoins de la collectivité tout en informant les agents des évolutions potentielles de leur poste en termes de carrière, un organigramme « cible » a été réalisé pour tous les services du CIAS.

Ce document est régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution des services et de la réglementation sur les carrières. Il doit être remis à jour, compte-tenu de l'intégration des agents de la Résidence Autonomie Les Lavandières de Saint-Paul-en-Pareds au CIAS, au 1^{er} janvier 2024.

Dès lors, il est proposé de mettre en place ce nouvel organigramme cible des services à compter du 1^{er} janvier 2024.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le budget principal,

Vu la délibération n°04 du conseil d'administration du CIAS du 24 septembre 2020,



Département de la Vendée

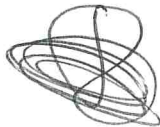
Monsieur le Président propose au conseil d'administration de bien vouloir :

- valider l'organigramme-cible présenté en annexe à compter du 1^{er} janvier 2024,
- décider d'imputer les dépenses et recettes afférentes sur le budget du CIAS,
- l'autoriser, ou la Vice-Présidente, à signer toutes les pièces relatives à cet organigramme-cible et notamment les arrêtés d'avancement de grade ou de promotion interne,

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Odile PINEAU,

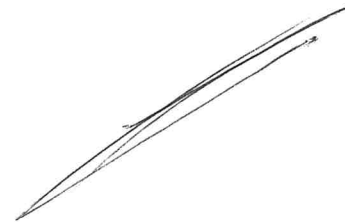
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,

Christophe HOGARD,

Président



Publié électroniquement le : **14 DEC. 2023**

Transmis en Préfecture le :

14 DEC. 2023

